



agence
de l'eau
rhône méditerranée corse

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 28 MARS 2013**

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE

SEANCE DU 28 MARS 2013

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2013-1

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2012

DELIBERATION N° 2013-2

ELECTION A LA COMMISSION DU PROGRAMME

DELIBERATION N° 2013-3

BILAN 2012 DU CONTRAT D'OBJECTIFS

DELIBERATION N° 2013-4

DECISION MODIFICATIVE D'INVENTAIRE N°1

DELIBERATION N° 2013-5

DECISION MODIFICATIVE D'INVENTAIRE N°2

DELIBERATION N° 2013-6

COMPTE FINANCIER 2012

DELIBERATION N° 2013-7

DELIBERATION SUR LES NON-VALEURS PRESENTEES PAR L'AGENT COMPTABLE

DELIBERATION N° 2013-8

APPEL A PROJETS 2013-2015

LUTTE CONTRE LA POLLUTION PLUVIALE

DELIBERATION N° 2013-9

APPEL A PROJETS 2013-2015

SUBSTITUTION DU PERCHLORETHYLENE DANS LES PRESSINGS PAR DES TECHNOLOGIES INNOVANTES

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2013

DELIBERATION N° 2013-1

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2012

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RHONE MEDITERRANEE CORSE,
délibérant valablement,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2012.

**Le Président
du Conseil d'administration,**



Laurent FAYEIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION RHONE MEDITERRANEE CORSE

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2012

PROCES-VERBAL

Le jeudi 6 décembre 2012 à 10 heures 10, le Conseil d'Administration RHONE MEDITERRANEE CORSE s'est réuni en séance plénière au siège de l'Agence de l'eau, à Lyon, sous la présidence de M. FAYEIN.

Une liste détaillée des participants et des membres excusés figure en annexe au présent procès-verbal.

Plus de la moitié des membres étant présents ou ayant donné pouvoir (26/38), le Conseil d'Administration peut délibérer.

Au préalable, M. FAYEIN informe les membres du Conseil d'Administration de plusieurs changements et nominations. Il annonce notamment le départ de :

- M. LASSUS, qui a renoncé à ses mandats ;
- M. BURONNI qui devrait toutefois se porter candidat pour redevenir membre du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, M. ROY, anciennement DREAL PACA, a quitté son poste pour devenir Directeur de l'Eau et de la Biodiversité. Mme GAUTHIER, pour sa part, a été nommée Directrice du Conservatoire du Littoral et M. LEDENVIC, DREAL de Bassin, a quitté son poste de la DREAL Rhône-Alpes

M. FAYEIN indique ensuite sa participation à l'Assemblée Générale du personnel le 12 novembre dernier, lors de laquelle il a présenté le rôle et les attentes du Conseil d'Administration, concernant la mise en œuvre du 10^{ème} programme. En effet, le déploiement de ce dernier devrait exiger de l'ensemble des personnels de l'agence de l'eau un travail considérable.

Enfin, le Directeur général de l'agence de l'eau présentera, lors de la présente séance, le film de lancement du 10^{ème} Programme.

D'autre part, la presse s'est récemment fait l'écho du rapport de la Cour des Comptes sur l'ONEMA.

M. JEAMBAR souligne que l'agence de l'eau est l'un des financeurs de l'ONEMA. A ce titre, il sollicite davantage de précisions sur le rapport de la Cour des Comptes évoqué précédemment.

M. FAYEIN en prend note et donne la parole à M. BONNETAIN.

M. BONNETAIN, qui est également administrateur de l'ONEMA, rappelle que le rapport de la Cour des Comptes évoqué n'a pas encore été finalisé. Aussi convient-il, en la matière, de faire preuve de prudence. A ce titre, la possibilité a été laissée à la Directrice de l'ONEMA de signer les contrats de partenariats portant sur les six prochains mois. Ces derniers représentent, sur une période de trois ans, un total de 60 millions d'euros environ. En contrepartie, les administrateurs de l'ONEMA ont demandé la publication du rapport de la Cour des Comptes et la proposition, par la Directrice de l'ONEMA, d'un plan d'actions à déployer en regard.

M. FAYEIN donne la parole à M. MAYNARD.

M. MAYNARD indique que le SNE/FSU a porté plainte contre X, dans le cadre de l'affaire évoquée. De fait, le Procureur de la République devra se prononcer sur l'opportunité – ou pas - d'engager des poursuites sur la base des éléments d'informations qui seront prochainement disponibles.

M. SCHMITT indique que le rapport de la Cour des Comptes sera présenté aux membres du Conseil d'administration de l'ONEMA en mars 2013. A cette occasion, la Directrice leur proposera un plan d'actions. Les principales critiques qui pèsent sur l'ONEMA découlent de la jeunesse de cette dernière, qui n'a été créée qu'en 2006 ou 2007. Ainsi, son intendance n'a pas suivi sa montée en puissance. Elle se doit également de se doter des compétences nécessaires à l'exercice de ses missions et de renforcer ses procédures de contrôle. Cela étant, ne pèse sur elle aucun risque juridique majeur.

M. FAYEIN en prend note et laisse la parole à M. ROCRELLE.

M. ROCRELLE demande si le rapport de la Cour des Comptes évoqué pourra être communiqué aux membres du Conseil d'administration de l'agence de l'eau.

M. FAYEIN répond que le document évoqué n'est pour l'heure pas public.

M. GUESPEREAU indique qu'il suivra attentivement les évolutions de la problématique soulevée. Il y a un an, le précédent Directeur général de l'ONEMA était intervenu en Comité de bassin, pour exposer ses objectifs. Ensuite il évoque aussi le profit que tire l'agence de l'eau, pour la Corse, de l'effort de solidarité interbassin qui a été engagé. Elle lui doit également beaucoup sur le plan des études et de leur coordination.

M. GUESPEREAU souligne que pour ce qui est des marchés publics c'est vraiment un point d'attention à l'agence de l'eau. Mme GRAVIER BARDET, qui a rejoint l'agence au 1^{er} avril 2011, est une spécialiste en la matière. Elle a permis de modifier les principes de gouvernance afférents et préside l'ensemble des commissions internes dédiées aux marchés.

M. FAYEIN donne la parole à M. FAUCHON.

M. FAUCHON s'étonne que le contenu des rapports intermédiaires produits par la Cour des Comptes soit diffusé dans la presse. Tant que le rapport définitif de la Cour des Comptes n'aura pas été rendu public, le Conseil d'administration de l'agence de l'eau devra respecter un devoir de réserve, sous peine d'alimenter la rumeur. De fait, il est pour le moins grave d'ouvrir des débats publics sur la base d'articles de presse.

M. FAYEIN laisse la parole à M. BONNETAIN.

M. BONNETAIN s'associe à l'intervention de M. FAUCHON. En effet, il convient de considérer avec la plus grande prudence les informations diffusées, car elles n'ont aucun caractère officiel.

M. FAYEIN, avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, propose la projection du film de communication sur le 10^{ème} Programme.

M. GUESPEREAU précise qu'aura lieu, ce jour, la dernière réunion de la commission des aides dédiée au 9^{ème} Programme. Un document de synthèse du 10^{ème} programme a été rédigé. Doté d'une véritable identité, il s'intitule « *Sauvons l'Eau !* ». Enfin, le film réalisé a été projeté pour la première fois lors de l'Assemblée Générale du personnel du 12 novembre.

Le film de présentation du 10^{ème} Programme est diffusé.

M. FAYEIN demande si le film appelle des commentaires.

M. FAUCHON se réjouit de la mobilisation qui s'est opérée autour du 10^{ème} Programme. A son sens néanmoins, le titre retenu ne reflète pas réellement le contenu de la plaquette rédigée. Ainsi, il aurait été préférable de substituer au terme « sauvons » le terme « préservons » par exemple. En effet, l'utilisation du verbe « sauver » peut laisser penser que l'agence de l'eau n'a rien fait, au cours des dernières années, pour l'eau. En pratique enfin, les problématiques liées à l'eau ne découlent pas du changement climatique, mais de comportements humains inappropriés.

M. FAYEIN demande si le film appelle d'autres commentaires.

M. SAMBARINO s'associe à l'intervention de M. FAUCHON, considérant également que le titre retenu atténue la portée du travail réalisé par l'agence de l'eau au cours des dernières années. Si la problématique liée au changement climatique doit être prise en compte, elle ne constitue pas la cause principale des problèmes liés à l'eau. Enfin, il est regrettable que les efforts financiers liés au 10^{ème} programme ne soient pas mis en avant.

M. LAVRUT a le sentiment que le film stigmatise la population agricole en la rendant coupable de la pollution de l'eau. Il aurait été préférable, au lieu de revenir sans cesse sur les impacts des pesticides sur l'environnement, de porter un message d'accompagnement des agriculteurs au changement de comportement. Malheureusement nombre de jeunes hésitent aujourd'hui à s'engager dans les métiers de l'agriculture, ne voulant pas être stigmatisés sans arrêt.

M. BONNETAIN considère que le document de présentation du 10^{ème} programme est d'une grande qualité. S'il peut entendre les points de vue des différents intervenants, le titre retenu, « *Sauvons l'Eau !* », lui convient. Enfin, il rappelle que l'élaboration de plans de communication à destination du grand public relève d'une démarche complexe.

M. FAYEIN laisse la parole à M. SCHMITT.

M. SCHMITT souligne que la Commission européenne a récemment diffusé un plan d'action dédié à la restauration des milieux aquatiques – Blue Print – qui propose :

- **un état des lieux de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la DCE**

L'analyse conduite dans ce cadre met en avant les causes de la non-atteinte des objectifs fixés par la DCE, à savoir les pollutions diffuses, les problèmes d'hydro-morphologie et les problèmes quantitatifs. Elle revient également sur les dispositifs mis en œuvre. A date, la DCE est à l'origine de 18 contentieux en Europe. Aucun d'eux ne concerne la France. D'ailleurs, la Commission européenne considère que la gestion par bassin adoptée par la France doit servir de modèle en Europe.

- **des conclusions et un plan d'action**

Il n'est pas utile de développer une nouvelle législation européenne durant les six ou sept prochaines années. En revanche, la mise en œuvre de la réglementation actuelle devra être mieux assurée. Ainsi, les normes devront être interprétées de la même manière au sein de l'ensemble des pays européens. Enfin, la Commission a décidé de renforcer sa présence sur le terrain, en travaillant avec les gestionnaires de bassin et les acteurs de l'eau. Dans ce cadre, elle devrait notamment participer aux Comités de bassin.

M. FAYEIN considère qu'il serait utile de produire une synthèse du document qui vient d'être évoqué.

M. SCHMITT répond que la Direction de l'eau le fera.

M. CHABROLLE se félicite de la qualité des documents de communication et de portage du nouveau programme d'actions. Lors de la Conférence Environnementale, l'Eau a été identifiée comme relevant d'une préoccupation majeure des Français. Le titre retenu, « *Sauvons l'Eau* », lui semble ainsi à la hauteur des attentes de la population et des enjeux à relever.

M. FAYEIN en prend note et donne la parole à M. LAVRUT.

Une nouvelle fois, M. LAVRUT considère que le film met en avant les pollutions d'origines agricole ou industrielle. La stigmatisation du monde agricole, si elle se poursuit, ne manquera pas d'emporter la disparition des exploitations familiales en France.

M. FAYEIN en prend note et cède la parole à M. GUESPEREAU.

M. GUESPEREAU indique que les aides apportées à l'agriculture ont été multipliées par trois et souligne que le monde agricole est désormais réellement désireux d'engager des actions concrètes, en matière de protection de l'eau. De surcroît, les enveloppes financières dédiées aux problématiques jugées majeures à l'aune de la DCE ont été multipliées par deux.

Il indique qu'il est désormais nécessaire que le 10^{ème} programme franchisse un cap, ce qui ne sera possible que s'il mobilise l'ensemble des acteurs de l'eau. C'est la raison pour laquelle le mot « ensemble » est celui qui revient le plus dans le film qui a été diffusé. Ce dernier use également beaucoup de l'expression « *économie d'eau* », car elle renvoie à un sujet sur lequel d'importants progrès doivent encore être réalisés. S'agissant de l'eau enfin, les deux priorités pointées par les Français renvoient à la nécessaire réalisation d'économie et à la réduction des pollutions. C'est sur cette base que les messages contenus dans le film ont été rédigés.

M. FAYEIN remercie les participants pour leurs interventions et suggère d'aborder le premier point de l'ordre du jour.

I - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 OCTOBRE 2012

M. FAYEIN demande si le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2012 appelle des commentaires.

Tel n'est pas le cas.

La délibération n° 2012-40 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 OCTOBRE 2012 - est adoptée à l'unanimité.

II - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Pour des raisons historiques, M. GUESPEREAU rappelle que les délibérations, selon le règlement intérieur actuel, doivent être signées par le Président du Conseil d'administration et le Directeur général de l'agence de l'eau. Il est proposé que seule la signature du Président du Conseil d'administration soit désormais nécessaire.

M. FAYEIN met au vote le projet de modification du règlement intérieur.

La délibération n° 2012-41 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR - est adoptée à l'unanimité.

III - TRANSFERT D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

M. FAYEIN donne la parole à M. EUDES.

1/ TRANSFERT D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME POUR L'ANNEE 2012

Consommation des autorisations de programme de l'année 2012

M. EUDES indique que les autorisations de programme de l'année 2012 se sont établies à 397 millions d'euros. Suite à la commission des aides qui sera organisée après la présente séance, elles auront été intégralement consommées.

Au total, le besoin en autorisations de programme de l'année 2012 s'établit, toutes lignes confondues, à 552,4 millions d'euros. Pour y répondre, il est proposé d'autoriser un transfert des autorisations de programme des lignes sous-consommatrices vers des lignes marquées par des besoins supplémentaires au titre de l'année 2012 :

- gestion quantitative : abondement de 12,3 millions d'euros ;
- eau potable : abondement de 19,4 millions d'euros ;
- études : abondement de 1,4 million d'euros ;
- international : abondement de 600 000 euros.

Bilan de la consommation des autorisations de programme du 9^{ème} Programme

Lutte contre les pollutions domestiques

Depuis le début du 9^{ème} Programme, les lignes 11 et 12, respectivement dédiées aux stations d'épuration collectives et aux réseaux des collectivités, ont affiché un niveau de consommation considérable. La ligne 11, en 2009, a connu un pic, lié à la montée en puissance de la démarche de mise en conformité ERU. Tout au long du 9^{ème} Programme, elle a consommé un milliard d'euros et a permis de soutenir plus de 200 opérations de stations d'épuration soumises aux échéances de 2000 et de 2005. A date, quatre stations ne se sont pas conformes. Les deux premières, à Cavaillon et au Pertuis, pâtissent d'une non-conformité liée au réseau. Aussi demeureront-elles éligibles aux mesures figurant dans le 10^{ème} Programme. Les deux autres, à Tignes et à Roussillon, n'y seront plus éligibles. Enfin, 22 stations relevant de l'échéance 2005 seront accompagnées.

Lutte contre les pollutions industrielles

La campagne RSDE a suscité une forte mobilisation des différents acteurs. Entre 2009 et la fin du 9^{ème} Programme, le montant des « programmations » est passé de 10 à 30 millions d'euros.

S'agissant du volet « Démarche collective », est à noter la progression des contrats territoriaux relatifs aux toxiques et aux effluents de cave. Les trois dernières années du programme ont débouché sur des opérations concrètes.

Lutte contre les pollutions agricoles et protection des captages

Après un creux en 2008, la lutte contre les pollutions agricoles a connu une montée en puissance très significative jusqu'en 2011. La programmation associée a représenté plus de 13 millions d'euros.

Gestion quantitative de la ressource

La baisse de la mobilisation constatée en 2011 a été largement compensée par l'appel à projets lancé en 2012. Ainsi, la programmation est passée de 15 millions d'euros en 2011 à plus de 40 millions d'euros en 2012.

Eau potable

L'année 2012 a été marquée par la mobilisation de 29 millions d'euros consacrés aux opérations afférentes aux branchements en plomb. La programmation 2012 en concerne 72 000. Le volume d'activité perdurera sur les années à venir. Les opérations afférentes, pour information, ne seront plus éligibles au titre du 10^{ème} Programme.

Milieux aquatiques et gestion concertée

La LCF 24 a connu une très forte progression, passant de 15 millions d'euros en 2008 à 54 millions d'euros en 2012, ce qui représente deux tiers du volume d'activités prévu dans le 10^{ème} Programme.

Débats

M. FAYEIN donne la parole à M. ROCRELLE.

M. ROCRELLE considère qu'il serait utile de faire mention de la sous-consommation de 1,8 million d'euros de la LCF 13 sur le 9^{ème} programme. De surcroît, la LCF 13 s'intitule « *Pollution des activités économiques hors agriculture* ». Il serait utile de remplacer, en page 2 du document remis, « (...) sur les aides à la lutte contre les pollutions industrielles (...) » par « (...) sur les aides à la lutte contre les pollutions (...) »

M. FAYEIN en prend note.

M. EUDES modifiera le texte pour indiquer « *pollution hors activité agricole* ».

M. GUESPEREAU l'y invite.

M. FAYEIN demande si le dossier appelle d'autres commentaires.

M. GUESPEREAU observe que la délibération porte sur l'adoption du tableau relatif aux autorisations de programme figurant en dernière page du dossier remis. L'enveloppe dédiée aux branchements au plomb a été multipliée par trois au cours de l'année, ce qui atteste de la portée du message de l'Agence de l'Eau. L'appel à projets lancé sur les économies d'eau a porté ses fruits. Enfin, le nouvel arrêté interministériel de l'écologie et du budget signe la disparition de la « fongibilité entre les domaines » :

- domaine 1 : fonctionnement, mesures ;
- domaine 2 : stations d'épuration et petit cycle de l'eau ;
- domaine 3 : grand cycle de l'eau, milieux, gestion quantitative, économies d'eau.

Aussi les enveloppes devront-elles être « réalisées » à l'échelle du programme.

M. MAYNARD sollicite des précisions sur l'utilisation qui serait faite de l'argent non consommé.

M. GUESPEREAU ajoute que l'argent non consommé réalimenterait les caisses de l'Etat. L'agence de l'eau veillera à ce que les enveloppes prévues soient consommées.

M. FAYEIN le confirme.

La délibération n° 2012-42 - TRANSFERT D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME POUR 2012 - est adoptée à l'unanimité.

2/ TRANSFERT D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME AU TITRE DU 10^{ème} PROGRAMME

M. GUESPEREAU indique qu'il est proposé de créer les lignes comptables 48 et 49 :

- ligne 48 : dépenses courantes liées aux redevances ;
- ligne 49 : dépenses courantes liées aux interventions.

En effet, il devrait être nécessaire de le faire dès 2013. Aussi a-t-il été décidé d'en anticiper la création.

La délibération n° 2012-43 - TRANSFERT D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME AU TITRE DU 10^{ème} PROGRAMME - est adoptée à l'unanimité.

IV – 9^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION : AJUSTEMENT DES ENVELOPPES DEPARTEMENTALES DE SOLIDARITE RURALE POUR L'ANNEE 2012

M. FAYEIN laisse la parole à M. EUDES.

M. EUDES indique que La Lozère, la Haute-Saône, le Gard et les Pyrénées-Orientales ont formé des demandes de dotations exceptionnelles. En parallèle, les Vosges et la Côte-d'Or ne consommeront pas l'intégralité de leur enveloppe 2012. Il en résulte un besoin de 38,2 millions d'euros, pour une enveloppe positionnée à 36 millions d'euros.

Il est proposé d'abonder les lignes des départements ayant fait état de besoins supplémentaires, sans pour autant réduire les lignes des départements qui ne consommeront pas l'intégralité de leur enveloppe. Sur cette base, la dotation globale au titre de la solidarité rurale passerait, pour 2012, à 38,7 millions d'euros. Au total sur la durée du 9^{ème} Programme, 214,1 millions d'euros ont été consacrés à la solidarité rurale, pour un budget positionné à 216 millions d'euros, soit un taux de consommation de 99 %.

Par ailleurs, les huit plus gros consommateurs de l'enveloppe FSR ont été les suivants :

- le Doubs ;
- le Jura ;
- le Gard ;
- l'Hérault ;
- l'Ain ;
- l'Ardèche ;
- la Drôme ;
- l'Isère.

Pour 2012, la programmation s'établit à 109,7 millions d'euros. Les sommes afférentes peuvent se répartir de la manière suivante :

- assainissement : 61 % ;
- eau potable : 38 % ;
- milieux : 1 %.

Dans le cadre du 10^{ème} Programme, l'un des objectifs sera de renforcer le poids des dépenses en lien avec les milieux.

Enfin, sept départements ont consommé plus de 6 millions d'euros par an :

- le Doubs ;
- le Gard ;
- l'Hérault ;
- les Pyrénées-Orientales ;
- l'Ain ;
- l'Ardèche ;
- l'Isère.

La délibération n° 2012-44 - AJUSTEMENT DES ENVELOPPES DEPARTEMENTALES DE SOLIDARITE RURALE POUR L'ANNEE 2012 - est adoptée à l'unanimité.

V - BILAN ET PROSPECTIVES SUR LA COOPERATION INTERNATIONALE

M. FAYEIN indique que la question de la coopération internationale est rarement évoquée en Conseil d'administration, faute de temps. Aussi se félicite-t-il qu'elle puisse l'être ce jour.

Faits marquants de l'année 2012

M. PREBAY indique que les faits marquants de l'année 2012 ont été les suivants :

- l'organisation du Forum Mondial de l'Eau à Marseille ;
- le recentrage de l'activité sur la coopération décentralisée ;
- la progression de 28 % des sommes dédiées à la coopération décentralisée, à 3,45 millions d'euros en 2012 (2,7 millions d'euros en 2011) ;
- l'ambition portée par le 10^{ème} Programme, qui a notamment pour objectif d'atteindre le « 1 % de la loi Oudin Santini en 2015 » ;
- la mise en œuvre d'une légère réorganisation interne.

Focus sur la coopération décentralisée

Si les montants alloués aux projets ont progressé en 2012, le nombre de ces derniers est demeuré stable. Le nombre de collectivités engagées est passé de 95 en 2011 à 114 en 2012. Les projets conduits en Afrique Francophone ont mobilisé 61 % des aides accordées, quand les

projets menés sur le pourtour méditerranéen en ont concentré 23 %.

Perspectives 2013

La montée en puissance de la coopération décentralisée devra se poursuivre en 2013, comme en témoigne le budget associé, arrêté à 3,8 millions d'euros. Elle reposera sur :

- le démarchage et la sensibilisation de nouveaux maîtres d'ouvrage (structures locales de gestion et redevables) ;
- l'accompagnement des montages de projets ;
- l'alimentation de la bourse des projets créée en 2012.

Enfin, l'Agence de l'Eau en appelle à l'implication de l'ensemble des membres de ses différentes instances dans les projets de coopération décentralisée.

Débats

M. FAYEIN rappelle que l'année 2012 a été l'occasion, pour l'agence de l'eau, de redéfinir un certain nombre d'objectifs et de modes d'intervention. Lors du Forum Mondial de l'Eau, elle a pris plusieurs engagements. La coopération institutionnelle et la coopération décentralisée, qui sont dissociées, doivent porter les mêmes objectifs. Ensuite, la France, dans le domaine de l'eau, doit faire valoir sa voix et promouvoir les actions qu'elle déploie sur son territoire. Enfin, les démarches de coopération internationale doivent être conduites avec un souci permanent de maîtrise des coûts.

M. ROCRELLE salue la qualité technique du rapport produit. Néanmoins, il aurait été utile de lui intégrer des informations sur les populations visées, les objectifs afférents et les difficultés rencontrées.

M. SAMBARINO sollicite des précisions sur les projets soutenus.

M. PREBAY mettra à disposition des membres de la présente instance la liste de ces derniers.

M. CHABROLLE observe que l'agence de l'eau est l'une des rares structures présentes sur le territoire à s'être fixé un objectif d'atteinte « de 1 % de la loi Oudin Santini » en 2015. Enfin, il serait utile de produire une synthèse des engagements pris lors du Forum de l'Eau de Marseille et des suites qui y seront données.

M. FAUCHON répond que l'Administration a été destinataire d'un certain nombre de rapports consacrés aux suites données au Forum de l'Eau. Il demandera qu'ils soient envoyés aux administrateurs de l'agence de l'eau. Il veillera également à ce qu'ils disposent de synthèses des documents ayant été rédigés en anglais. Il souligne que le Forum organisé à Marseille a produit des effets immédiats, qui se sont notamment traduits par l'évocation forte de la problématique de l'eau lors du sommet de Rio. Deux mois après, il a été invité à participer à l'Assemblée Générale des Nations-Unies, ce qui constituait une première. Son successeur, ce jour, est d'ailleurs à Doha avec le Secrétaire Général des Nations-Unies.

Il indique qu'une campagne dédiée à la reconnaissance du droit à l'eau a été lancée dans le monde. Les gouvernements locaux doivent en faire une priorité, ce qui n'est pas toujours le cas. La position des autorités locales, en matière d'engagement pour l'eau, est très variable en France. A ce titre, il est extrêmement positif que la Communauté Urbaine de Marseille se soit

résolue à voter la loi Oudin.

Il ajoute, qu'en matière de coopération décentralisée, il est indispensable de valider la qualité des projets engagés, ce qui est extrêmement complexe, notamment à l'international. Sur ce plan, les collectivités de certains pays du sud ne doivent pas être exonérées de leurs devoirs. De fait, il convient de veiller à ne pas les démobiliser en leur apportant trop d'argent.

Il souligne que les collectivités locales du bassin de l'Agence de l'Eau doivent faire leur devoir, ce qui n'est pas toujours le cas. Il ne s'agit pas de donner aux collectivités qui ne le font pas plus d'argent qu'elles méritent. Il ajoute que l'Agence de l'Eau a su faire beaucoup de choses extrêmement vite. Elle doit veiller :

- à ne pas se disperser ;
- à disposer des moyens de sa politique ;
- à la qualité des projets soutenus.

Enfin, la coopération décentralisée et la coopération institutionnelle rencontrent des opposants : aussi convient-il, en la matière, de faire preuve d'exemplarité.

M. FAYEIN demande si la problématique débattue appelle des commentaires.

M. GUESPEREAU souligne que les changements de méthode de travail de l'agence de l'eau ont porté, au plan quantitatif, leurs fruits. Récemment, M. PAUL est parti en Palestine après avoir noué des contacts lors du Forum de l'Eau. Dans ce cadre, des opérations d'assainissement sont en cours en Cisjordanie.

M. FAYEIN salue la qualité des débats et propose d'aborder le point suivant de l'ordre du jour.

VI - ELABORATION DU CONTRAT D'OBJECTIFS 2013-2018

M. FAYEIN précise que le contrat d'objectifs 2013-2018 n'est pas encore finalisé.

M. GUESPEREAU ajoute que le contrat d'objectifs actuel arrivera à son terme à la fin de l'année. Le contrat d'objectifs 2013-2018 sera présenté au mois de mars pour adoption. Sa construction associe six agences et comprend les briques essentielles suivantes :

- les commandes édictées par le Ministère ;
- le 10^{ème} Programme ;
- le projet d'établissement.

Le précédent contrat d'objectif a été une réussite. Néanmoins, il comprenait trop d'objectifs. Le contrat d'objectifs 2013-2018 comporte quatre orientations stratégiques communes aux six agences :

- *« agir pour améliorer l'état des eaux et la connaissance des milieux et des usages dans le cadre des 10^{èmes} Programmes d'intervention, en hiérarchisant et territorialisant davantage les interventions et contribuer, dans ce cadre, à garantir une eau potable pour les populations ;*
- *optimiser les synergies avec les services de l'Etat et les établissements publics et renforcer les partenariats avec les acteurs locaux pour accroître l'efficacité de la politique de l'eau ;*

- *adapter l'organisation des agences de l'eau aux nouvelles missions des 10^{èmes} Programmes dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques ;*
- *faire vivre et consolider la gouvernance ainsi que les solidarités sur lesquelles reposent les agences de l'eau (solidarités de bassin envers les communes rurales et à l'international ».*

M. SCHMITT note que l'approche de l'agence de l'eau est centrée sur les bénéficiaires (Etat, Comité de bassin, agents). Avec le Comité de bassin, cette « écoute bénéficiaire » repose sur le 10^{ème} Programme. Avec l'Etat, elle se fonde sur le contrat d'objectifs 2013-2018, qui s'assortit d'impératifs techniques (réussite de la DCE), d'impératifs organisationnels et d'objectifs de maîtrise des coûts, les finances publiques étant contraintes. Enfin, la gestion du contrat d'objectifs 2013-2018 reposera sur le suivi d'indicateurs et de cibles.

M. FAYEIN laisse la parole à M. ORSINI.

M. ORSINI regrette que les quatre orientations stratégiques ne fassent pas état de l'expression « changement climatique ». La seconde d'entre elles pourrait notamment y faire référence.

M. FAYEIN lui répond que cette problématique a été, avant qu'il rejoigne la séance, débattue.

M. BONNETAIN observe que la seconde orientation « *optimiser les synergies avec les services de l'Etat et les établissements publics* » relève du pléonasmisme. Aussi n'en mesure-t-il pas l'utilité.

M. MAYNARD souligne que l'avant-projet de loi sur l'acte de décentralisation comprend un certain nombre d'éléments en lien avec les milieux aquatiques et fixe des objectifs complémentaires. Il indique que la création de l'Agence Nationale de la Biodiversité a récemment été annoncée et devrait emporter une révision à la hausse des objectifs. Or cette problématique figure parmi les objectifs de l'agence de l'eau en matière de continuité écologique.

M. FAYEIN laisse la parole à M. SAMBARINO

M. SAMBARINO considère qu'il sera indispensable de suivre et de mesurer l'efficacité des actions engagées.

M. FAYEIN répond que cette problématique a déjà été longuement évoquée lors des débats entourant le 10^{ème} programme.

M. ROCRELLE souligne que l'évaluation de l'efficacité des actions pourrait figurer parmi les objectifs poursuivis.

M. VAUTERIN estime par ailleurs qu'il est nécessaire de faire perdurer la qualité du travail collectif qui s'opère entre l'Agence de l'Eau et les services de l'Etat.

M. FAYEIN en prend note. Le contrat d'objectifs 2013-2018 a appelé un certain nombre d'observations dont il sera tenu compte

Par ailleurs, M. VAUTERIN note que la lettre remise sur table, rédigée par la DEB, fait état de la nécessité, pour l'Agence de l'Eau, de continuer à accroître son fonds de roulement. Il sollicite des précisions sur le sujet.

M. GUESPEREAU répond qu'un point financier complet sera fait lors de la première réunion du Conseil d'Administration de 2013. La reconstitution du fonds de roulement, entamée en 2012,

demeure relativement limitée. Par ailleurs, le projet de loi relatif à l'acte de décentralisation évolue. Il examinera attentivement l'avant-projet de loi sur l'acte de décentralisation.

M. MAYNARD souligne que ce dernier stipule que l'ensemble du territoire devra être couvert par des EPTB, ce qui ne devrait pas être sans impacts sur les objectifs de l'agence de l'eau.

M. FAYEIN en prend note et suggère de passer à l'examen du point de l'ordre du jour suivant.

VII - FRAIS DE DEPLACEMENT : REMBOURSEMENT DES NUITEES

M. FAYEIN laisse la parole à Mme GRAVIER-BARDET.

Mme GRAVIER-BARDET indique que le Conseil d'Administration a, à l'occasion d'une précédente séance, délibéré sur la mise en œuvre d'un remboursement forfaitaire de 60 euros par nuitée. Or la loi de 2006 permet d'aller au-delà sur présentation de justificatifs.

Par conséquent, il est proposé de rembourser les nuits d'hôtels dans la limite de 90 euros, sur présentation de justificatifs. Enfin, cette mesure concerne l'ensemble des agents et des administrateurs de l'agence de l'eau.

M. FAYEIN demande si cette présentation appelle des commentaires.

M. MAYNARD salue la pertinence de la mesure prise.

M. LAVRUT plaide pour la mise à disposition des administrateurs d'un décompte régulier des sommes leur étant remboursées.

M. FAYEIN en prend note.

M. MARIOT, au nom des collectivités, se félicite de la délibération présentée.

La délibération n° 2012-45 - FRAIS DE DEPLACEMENT : REMBOURSEMENT DES NUITEES - est adoptée à l'unanimité.

VIII - BAIL DES LOCAUX DE MONTPELLIER

Mme GRAVIER-BARDET rappelle que la Direction de l'agence de l'eau, lors de la présentation de sa stratégie immobilière en mars 2012, s'était engagée à renégocier le bail de l'agence de Montpellier, qui arrive à échéance en 2013.

Le projet de bail présenté devrait générer une économie de loyer de 27 %, à laquelle s'ajoutera la fin d'un surloyer de 16 000 euros. Ont également été négociés :

- l'indexation du loyer sur l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires ;
- le maintien d'un bail civil, s'assortissant d'une possibilité de retrait aux échéances de 3, 6 et 9 ans.

M. FAYEIN demande si le dossier présenté appelle des commentaires.

M. GUESPEREAU ne peut que se réjouir de la démarche de négociation qui a été engagée.

La délibération n° 2012-46 - BAIL DES LOCAUX DE MONTPELLIER - est adoptée à l'unanimité.

M. GUESPEREAU indique qu'il était prévu d'accueillir, au siège de l'agence de l'eau à Lyon, les services régionaux de l'ONEMA. A date, le dossier afférent n'a pas avancé. Si les négociations n'aboutissaient pas, il serait proposé à d'autres services d'intégrer le siège de l'agence.

IX - SERVICE DES ACHATS DE L'ETAT

Mme GRAVIER-BARDET indique que l'autorisation du Conseil d'administration est requise pour passer par le service des achats de l'Etat, à travers le service des essences de l'armée, pour acheter du carburant à des tarifs préférentiels.

M. FAUCHON regrette que l'avis du Conseil d'administration soit requis pour déployer une mesure de bonne gestion.

M. FAYEIN en prend note.

La délibération n° 2012-47 - SERVICE DES ACHATS DE L'ETAT - est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 12 heures 20

**Le Président
du Conseil d'administration,**

Laurent FAYEIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION RHONE MEDITERRANEE CORSE

Séance du 6 décembre 2012

LISTE DE PRESENCE

Laurent FAYEIN,

Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(Régions, Départements, Communes)

Pascal BONNETAIN, Vice-Président du CA – Conseiller régional R.A.

Alain CHABROLLE, Vice-Président du Conseil régional R.A.

Jean-Paul MARIOT, Conseiller général de Haute Saône

Antoine ORSINI, Représentant du collège des collectivités territoriales du Comité de Bassin de Corse

Louis POUGET, Vice-Président Agglomération de Montpellier

REPRESENTANTS DES USAGERS

Loïc FAUCHON, P.D.G. de la Société des Eaux de Marseille

Patrick JEAMBAR, Président d'Ahlstrom Brignoud (38)

François LAVRUT, Chambre Régionale d'Agriculture Franche Comté

Didier ROCRELLE, Président de l'APIRM

Patrick SAMBARINO, Directeur délégué EDF

REPRESENTANTS DE L'ETAT

Philippe LEDENVIC, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes représenté par Patrick VAUTERIN

Jean-Pierre CHOMINENNE Commissaire à l'Aménagement des Alpes est représenté par Olivier MONSEGU,

Marc CHALLEAT, SGAR Rhône-Alpes, représenté par Guillaume ROUSSET

Le DREAL Provence Alpes Côte d'Azur est représenté par Paul PICQ

Gilles PELURSON – DRAAF RHONE-ALPES, représenté par Bernard GERMAIN

Bernard MONCERE Direction Régionale des Finances Publiques est représenté par Saïda LE GRAND

La **DIRECCTE RHONE-ALPES** est représentée par Patrick RUBI

Le **Directeur Régional ARS** Rhône-Alpes est représenté par Raphaël GLABI – *présent également Didier VINCENT*

Le Directeur général Voie Navigables de France (VNF) est représenté par François WOLF

REPRESENTANT DU PERSONNEL DE L'AGENCE

Jean-Jacques MAYNARD, titulaire
Pascal GERIN, suppléant

AUTRES PERSONNALITES AYANT ASSISTE A LA SEANCE

Alby SCHMITT – Commissaire du Gouvernement
Pascale FLEURENCE, Agent comptable AE RMC

AU TITRE DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE CORSE

Martin GUESPEREAU, Directeur général
Mireille GRAVIER-BARDET, Secrétaire Générale
Nancy YANA, Délégation à la Communication
Xavier EUDES, directeur du Département des Interventions et des Actions de Bassin
Yannick PREBAY, directeur du Département des Données Redevances et Relations Internationales
Nadou CADIC, Directeur délégué PACA et Corse
Nicolas CHANTEPY, directeur délégué Rhône-Alpes
Michel DEBLAIZE, Directeur délégué – Délégation de Montpellier
Laurent TESSIER, Directeur délégué – Délégation de Besançon
Jean-Pierre NICOL, délégué audit interne
Nadine MINELLA, secrétariat des assemblées
Stéphane RONIN, Secrétariat général
Jacques GILARDIN, agence comptable
Nicolas DELBREIH, DIAB chef de service CQP
Fabien ABAD, DIAB chef de service PUISPEA

AU TITRE DE LA DREAL RHONE ALPES

Loïc DUFFY

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXCUSÉS OU AYANT DONNE POUVOIR

Henri TORRE, Membre du SIE d'Annonay a donné pouvoir à Pascal BONNETAIN
Gilles VINCENT, Maire de Saint Mandrier sur Mer, a donné pouvoir à Louis POUGET
François COSTE, Membre de l'UNAF, a donné pouvoir à Patrick SAMBARINO
Jean-Marc FRAGNOUD, Vice-président du CA, chambre d'agriculture Rhône-Alpes a donné pouvoir à Patrick SAMBARINO.
Francis PAPAIZIAN, Directeur Environnement Rhodia Saint Fons, a donné pouvoir à Didier ROCRELLE

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2013

DELIBERATION N° 2013-2

ELECTION A LA COMMISSION DU PROGRAMME

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RHONE MEDITERRANEE CORSE, délibérant valablement,

Vu la délibération n° 2008-21 du 18 septembre 2008 relative à la Commission du Programme Rhône Méditerranée Corse,

Vu les délibérations n° 2008-22 du 18 septembre 2008, n° 2009-23 du 22 septembre 2009, 2010-2 du 30 mars 2010, 2010-19 du 22 septembre 2010, 2010-38 du 2 décembre 2010 et du 2011-2 du 31 mars 2011 précisant les administrateurs élus à la Commission du Programme Rhône Méditerranée Corse,

DECIDE

Article unique :

Sont élus à la Commission du Programme Rhône Méditerranée Corse :

Au titre du collège des collectivités territoriales :

- Vincent BURRONI

Au titre du collège des usagers, des organisations professionnelles, des associations et des personnes qualifiées :

- Jean RAYMOND

**Le Président
du Conseil d'administration,**



Laurent FAYEIN

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2013

DELIBERATION N° 2013-3

BILAN 2012 DU CONTRAT D'OBJECTIFS

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau RHONE MEDITERRANEE CORSE, délibérant valablement,

Vu le projet de contrat d'objectifs 2007-2012 présenté au Conseil d'administration lors de sa séance du 21 juin 2007,

Vu le rapport portant sur le bilan d'exécution de l'année 2012,

Après avoir entendu l'exposé du Directeur général,

PREND ACTE des résultats obtenus par l'Agence dans la mise en œuvre du contrat d'objectifs.

**Le Président
du Conseil d'administration,**



Laurent FAYEIN

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2013

DELIBERATION N° 2013-4

DECISION MODIFICATIVE D'INVENTAIRE N°1

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RHONE MEDITERRANEE CORSE,
délibérant valablement,

APPROUVE la décision modificative d'inventaire n°1 au budget 2012, visée par le Contrôleur Financier le 3 janvier 2013, qui augmente les dépenses de 20 792 000 € sans variation du fonds de roulement, conformément au tableau de synthèse annexé à la présente délibération.

Après cette DMI, les dépenses seront réparties selon les quatre masses ci-dessous :

- Personnel : 27 370 800 €
- Fonctionnement autre que les charges de personnel : 16 477 300 €
- Interventions : 497 166 105,60 €
- Investissement : 1 850 300 €

**Le Président
du Conseil d'administration,**



Laurent FAYEIN

TABLEAU 1 - BUDGET 2012 - AGENCE DE L'EAU RM&C

POUR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL AGREGE

DEPENSES	CF 2011	BP + DM1 2012	DMI 2012	BP + DM1 + DMI 2012	RECETTES	CF 2011	BP + DM1 2012	DMI 2012	BP + DM1 + DMI 2012
Personnel	26 567 479,42	27 370 800	0	27 370 800	Subventions de l'Etat				
Fonctionnement autre que les charges de personnel	59 206 098,88	16 477 300	0	16 477 300	Ressources fiscales				
Intervention	420 709 297,80	475 224 105,60	20 792 000,00	496 016 105,60	Autres subventions				
					Autres ressources	426 802 932,03	467 614 605,60	0,00	467 614 605,60
TOTAL DES DEPENSES (1)	506 482 876,10	519 072 205,60	20 792 000,00	539 864 205,60	TOTAL DES RECETTES (2)	426 802 932,03	467 614 605,60	0,00	467 614 605,60
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0,00	0,00	0	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	79 679 944,07	51 457 600,00	20 792 000	72 249 600
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	506 482 876,10	519 072 205,60	20 792 000,00	539 864 205,60	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	506 482 876,10	519 072 205,60	20 792 000,00	539 864 205,60

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AGREGE

EMPLOIS	CF 2011	BP + DM1 2012	DMI 2012	BP + DM1 + DMI 2012	RESSOURCES	CF 2011	BP + DM1 2012	DMI 2012	BP + DM1 + DMI 2012
Insuffisance d'autofinancement	44 426 267,07	49 957 600	0	49 957 600	Capacité d'autofinancement	0,00	0	0	0
Investissements	3 721 630,82	1 850 300	0	1 850 300	Subventions d'investissement de l'Etat				
INTERVENTION : Prêts et avances d'intervention		1 150 000	0	1 150 000	Autres subventions d'investissement et dotations				
					Autres ressources	53 531 947,23	49 864 000	0	49 864 000
TOTAL DES EMPLOIS (5)	48 147 897,89	52 957 900	0	52 957 900	TOTAL DES RESSOURCES (6)	53 531 947,23	49 864 000	0	49 864 000
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	5 384 049,34	0	0	0	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	0,00	3 093 900	0	3 093 900

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2013

DELIBERATION N° 2013-5

DECISION MODIFICATIVE D'INVENTAIRE N°2

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE, délibérant valablement,

APPROUVE la décision modificative d'inventaire n°2 au budget 2012, visée par le Contrôleur Financier le 16 janvier 2013, qui augmente les dépenses et les recettes de 5 795 000 € sans variation du fonds de roulement, conformément au tableau de synthèse annexé à la présente délibération.

Après cette DMI, les dépenses seront réparties selon les quatre masses ci-dessous :

- Personnel : 27 370 800 €
- Fonctionnement autre que les charges de personnel : 16 477 300 €
- Interventions : 502 961 105,60 €
- Investissement : 1 850 300 €

**Le Président
du Conseil d'administration,**



Laurent FAYEIN

TABLEAU 1 - BUDGET 2012 - AGENCE DE L'EAU RM&C

POUR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL AGREGE

DEPENSES	CF 2011	BP + DM1 + DMI N°1 2012	DMI N°2 2012	BP + DM1 + DMI N°1 + DMI N°2 2012	RECETTES	CF 2011	BP + DM1 + DMI N°1 2012	DMI N°2 2012	BP + DM1 + DMI N°1 + DMI N°2 2012
Personnel	26 567 479,42	27 370 800	0	27 370 800	Subventions de l'Etat				
Fonctionnement autre que les charges de personnel	59 206 098,88	16 477 300	0	16 477 300	Ressources fiscales				
Intervention	420 709 297,80	496 016 105,60	5 795 000,00	501 811 105,60	Autres subventions				
					Autres ressources	426 802 932,03	467 614 605,60	5 795 000,00	473 409 605,60
TOTAL DES DEPENSES (1)	506 482 876,10	539 864 205,60	5 795 000,00	545 659 205,60	TOTAL DES RECETTES (2)	426 802 932,03	467 614 605,60	5 795 000,00	473 409 605,60
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	<i>79 679 944,07</i>	<i>72 249 600,00</i>	<i>0</i>	<i>72 249 600</i>
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	506 482 876,10	539 864 205,60	5 795 000,00	545 659 205,60	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	506 482 876,10	539 864 205,60	5 795 000,00	545 659 205,60

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AGREGE

EMPLOIS	CF 2011	BP + DM1 + DMI N°1 2012	DMI N°2 2012	BP + DM1 + DMI N°1 + DMI N°2 2012	RESSOURCES	CF 2011	BP + DM1 + DMI N°1 2012	DMI N°2 2012	BP + DM1 + DMI N°1 + DMI N°2 2012
Insuffisance d'autofinancement	44 426 267,07	49 957 600	0	49 957 600	Capacité d'autofinancement	0,00	0	0	0
Investissements	3 721 630,82	1 850 300	0	1 850 300	Subventions d'investissement de l'Etat				
INTERVENTION : Prêts et avances d'intervention		1 150 000	0	1 150 000	Autres subventions d'investissement et dotations				
					Autres ressources	53 531 947,23	49 864 000	0	49 864 000
TOTAL DES EMPLOIS (5)	48 147 897,89	52 957 900	0	52 957 900	TOTAL DES RESSOURCES (6)	53 531 947,23	49 864 000	0	49 864 000
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	5 384 049,34	0	0	0	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	0,00	3 093 900	0	3 093 900

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2013

DELIBERATION N° 2013-6

COMPTE FINANCIER 2012

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RHONE-MEDITERRANEE-CORSE,
délibérant valablement,

1/ **APPROUVE** le compte financier 2012 présenté par l'Agent Comptable

arrêté :

a) en recettes à la somme de 450 031 034,85 €

b) en dépenses à la somme de 511 987 961,89 €

avec une augmentation du fonds de roulement de 9 728 829,54 €.

2/ **DECIDE**

- de reporter l'affectation du résultat de l'exercice 2012 au compte 119 – Report à nouveau débiteur pour 61 956 927,04 €.

3/ **DONNE ACTE** au Directeur du compte rendu des délibérations :

- n°2012 - 27 Approbation du budget 2012
- n°2012 - 37 Approbation de la décision modificative n° 1 au budget 2012
- n°2013 - 4 Approbation de la première décision modificative d'inventaire au budget 2012
- n°2013 - 5 Approbation de la deuxième décision modificative d'inventaire au budget 2012

**Le Président
du Conseil d'administration,**



Laurent FAYEIN

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2013

DELIBERATION N° 2013-7

**DELIBERATION SUR LES NON-VALEURS PRESENTEES PAR L'AGENT
COMPTABLE**

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RHONE MEDITERRANEE CORSE,
délibérant valablement,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable
publique et plus particulièrement l'article 193.

Vu la demande présentée par l'Agent Comptable,

Vu les pièces justificatives,

Ayant entendu l'exposé de l'Agent Comptable,

DECIDE après avoir délibéré :

Article unique :

**Les créances présentées par l'Agent Comptable en annexe sont admises en non-
valeur pour la somme de 46 268,93 €.**

**Le Président
du Conseil d'administration,**



Laurent FAYEIN

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2013

DELIBERATION N° 2013-8

**APPEL A PROJETS 2013-2015
LUTTE CONTRE LA POLLUTION PLUVIALE**

Le Conseil d'Administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu la délibération n° 2012-16 du Conseil d'Administration du 14 septembre 2012 approuvant le 10^{ème} programme d'intervention de l'Agence,

Vu la délibération n° 2012-23 du Conseil d'Administration du 14 septembre 2012 relative à la lutte contre les pollutions domestiques de Rhône-Méditerranée et de Corse,

Vu le projet de règlement de l'appel à projets « Lutte contre la pollution pluviale »,

Vu le rapport du Directeur général de l'Agence,

DECIDE

Article 1 :

- **d'approuver** le règlement de l'appel à projets « Lutte contre la pollution pluviale »,
- **de fixer** l'enveloppe d'autorisations de programme à 10 M€ sur l'année 2013, non modifiable,
- **d'autoriser** son lancement dans les conditions prévues par ledit règlement

**Le Président
du Conseil d'administration,**



Laurent FAYEIN

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2013

DELIBERATION N° 2013-9

**APPEL A PROJETS 2013-2015
SUBSTITUTION DU PERCHLORETHYLENE DANS LES PRESSINGS
PAR DES TECHNOLOGIES INNOVANTES**

Le Conseil d'Administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu la délibération n° 2012-16 du Conseil d'Administration du 14 septembre 2012 approuvant le 10^{ème} programme d'intervention de l'Agence,

Vu le rapport du Directeur général de l'Agence,

Vu le projet de règlement de l'Appel à projet « substitution du perchloréthylène dans les pressings »,

Vu le projet de convention de partenariat Bassin avec la Fédération française des Pressings et Blanchisseries (FFPB),

D E C I D E

Article 1 :

- **d'approuver** le règlement de l'Appel à Projets « substitution du perchloréthylène dans les pressings par des technologies innovantes »,
- **de fixer** l'enveloppe d'Autorisations de programme à 4,5 M€ sur la période du 1^{er} Avril 2013 au 31 Décembre 2015
- **d'autoriser** son lancement dans les conditions prévues par ledit règlement,
- **d'autoriser** le Directeur général à mettre au point définitivement et à signer la convention de partenariat Bassin avec la Fédération française des Pressings et Blanchisseries (FFPB).

**Le Président
du Conseil d'administration,**



Laurent FAYEIN